PIERREFEU-DU-VAR.FR

RECONNAISSANCE

Cette démarche peut-être effectuée dans n'importe quelle mairie.

Pièces à fournir

- pièce d'identité des déclarants
- livret de famille (le cas échéant)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR
PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

04.94.13.53.13
04.94.13.53.00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.